

SCOT DE L'ARRAGEOIS

Délibération du Comité Syndical n°587

SÉANCE du 24 SEPTEMBRE 2025

Présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL

Secrétaire : Monsieur Michel MATHISSART

Date de convocation : 16/09/2025

Date d'affichage : 29/09/2025

Étaient présents :

Ernest AUCHART, Sébastien BERTOUT, Michel BLONDEL, Daniel BOUQUILLON, Damien BRICOUT, Charline CAILLIEREZ, Philippe CARTON, Jean-Jacques COTTEL, Jean-Marie DISTINGUIN, Ingrid DREMAUX, Cédric DUPOND, Claude FERET, Pierre GUILLEMANT, Claude LECORNET, Catherine LIBESSART, Michel MATHISSART, Didier MICHEL, Jean-Claude PLU, Roger POTEZ, Eric POULAIN, Françoise ROSSIGNOL, Philippe ROUSSEAU, Murielle ROUSSEL, Sylvain ROY, Michel SEROUX, Françoise SIMON, Jean-Luc TILLARD, Bernard TOURNANT.

Absents excusés / Pouvoirs :

Pierre ANSART, Gabriel BERTEIN donne pouvoir à Jean-Claude PLU, Alain CAYET donne pouvoir à Michel MATHISSART, Nicolas DESFACHELLE donne pouvoir à Charline CAILLIEREZ, Evelyne DROMART donne pouvoir à Michel BLONDEL, Charline DUMOULIN donne pouvoir à Jean-Marie DISTINGUIN, Jean-Paul LEBLANC, Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Françoise ROSSIGNOL, Arnold NORMAND.

Nombre de membres en exercice : 49

- Présents : 28
- Votants : 34
- Pouvoirs : 6

Vote :

- Pour : 34
- Contre : 0
- Abstention : 0

Rapporteur : Monsieur Michel MATHISSART

« TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS »

Madame la Présidente expose qu'il appartient à l'organe délibérant de l'établissement, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil syndical,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition de Madame la Présidente,

Vu la titularisation de Monsieur Mathias Bonifacio en date du 15 juillet 2025

Vu le bureau syndical en date du 15 septembre 2025

Après en avoir délibéré,

1. APPROUVE le tableau des effectifs du Scota à compter du 24 septembre 2025 comme suit :

		Budgétaire	Effectivement pourvu titulaire préciser TC ou TNC	Effectivement pourvu contractuel Préciser TC ou TNC
	<i>Filière Administrative ne mettre que les grade créés dans la collectivité et EPCI</i>			
	TOTAL Filière administrative	2.3 ETP	2.3 ETP	
Catégorie A				
	<i>Attaché principal</i>	0.15 ETP	0.15 ETP	
Catégorie B	Rédacteur territorial	1.15 ETP	1.15 ETP	
Catégorie C	<i>Adjoint Administratif</i>	1 ETP	1 ETP	
TOTAL GENERAL		2.3 ETP	2.3 ETP	

2. PRECISE que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs du Scota sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

3. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait certifié conforme
La Présidente du Scota



Françoise ROSSIGNOL